

APRÈS ART. 18 BIS

N° CL940

## ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

## AMENDEMENT

N ° CL940

présenté par

M. Philippe Brun, M. Vallaud, Mme Untermaier, M. Saulignac, M. Delaporte, Mme Karamanli,  
Mme Keloua Hachi, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 18 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.